



*Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIERE DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVE (SNFOEP)**

6/8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : secretariat@fo-enseignement-privé.org

Revenu brut global, revenu net imposable, revenu fiscal de référence, quelles différences ?

Avec le prélèvement à la source, il n'est toujours pas plus facile de lire sa fiche de paie, surtout si elle provient du Ministère de l'Education Nationale. Voici une petite explication des termes.

Ces termes correspondent à des montants de revenus qui découlent les uns des autres :

- le **revenu brut global** est égal à la somme des revenus, bénéfiques et gains perçus sur une année civile après application de certains abattements (par exemple les 10 % pour frais professionnels) sur cette somme ;
- le **revenu net imposable** qui est obtenu après avoir soustrait du revenu brut global certaines charges (pensions alimentaires...) et abattements spéciaux correspond au revenu soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
- le **revenu fiscal de référence** qui est calculé notamment à partir du revenu net imposable est utilisé dans le cadre de demande de certaines prestations sociales et exonérations (son montant est visible sur l'avis d'impôt sur le revenu).